CSE siège•tv

Compte rendu FO du Comité Social et Économique 18 juin 2025

A l'ordre du jour :

- Information relative au **projet de réaménagement de la rédaction : Service Culture et France Info.**
- Information - Consultation du CSE Siège concernant la **dérogation du temps de travail du personnel assurant le Tour de France 2025 (féminin)**
- **Rapport de la CSSCT Siège** 15 mai 2025
- Information - Consultation sur le **projet de réorganisation des Services Généraux Parisiens**
- **Recouvrement des créances du CSE** : vote d'un mandat en justice à la secrétaire du CSE Siège
- **Vie du CSE**

Information relative au **projet de réaménagement de la rédaction : Service Culture et France Info.**

Face à une réelle problématique d'espace au sein de la rédaction de France Info, le projet présenté prévoit de déplacer le service Culture du niveau 3 au niveau 4, à proximité des salles de conférence de la Rédaction Nationale, afin de réallouer la surface libérée au canal 16, dont les équipes sont aujourd'hui réparties sur trois étages, parfois dans des conditions de travail très contraignantes.

Si la direction présente ce projet comme un rééquilibrage « gagnant-gagnant », le déplacement du Service Culture interroge les élus en raison d'une réduction de sa surface (environ 7 m2), d'une

absence de poste pour un alternant, d'une perte de luminosité et de son emplacement en zone passante (entre les salles de conférence et le local de repos des techniciens du Centre Nord).

Il est rétorqué qu'aucune opposition formelle n'a été exprimée. Les élus l'expliquent par un fort sentiment de résignation au sein de l'équipe.

Par ailleurs, le CSE demande que soit prise en compte les tensions internes persistantes au sein du Service afin que chacun trouve sa place.

La Direction répond que des actions ont été menées mais reconnaît que certains conflits interpersonnels subsistent. Les élus craignent qu'un espace réduit exacerbe ces tensions.

Il est enfin confirmé qu'un suivi post-déménagement sera organisé.

Information - Consultation du CSE Siège concernant la **dérogation du temps de travail du personnel assurant le Tour de France 2025 (féminin)**

Pour la quatrième édition du Tour de France féminin, l'UM2 (collectif de Strasbourg) assurera le Signal International et le Signal Habillage de France Télévisions. Le parcours traversera la France d'ouest en est, du 26 juillet au 3 août 2025, en neuf étapes.

Les élus saluent la tenue des plannings, qui ne présentent pas de situations contrevenant aux règles relatives au temps de travail.

À la date du CSE, la note RH relative au régime indemnitaire n'était pas encore publiée. Les élus alertent une nouvelle fois sur le non-respect potentiel de la prise en compte des temps de transfert dans les jours de travail pour les salariés en forfait jours. Ils rappellent que ces temps doivent être intégrés, au vu des conditions particulières de production des Tours (masculin et féminin).

La note RH de février 2025 ne traite que des temps de voyage, non des temps de transfert.

Les élus saluent l'intégration à cet événement des salariés de La Fabrique. En revanche, ils dénoncent la participation imposée de certains personnels sur d'autres productions, alors que le personnel statutaire de la Fabrique reste simultanément « sans affectation » comme affiché sur plusieurs plannings. Ils demandent que la direction porte attention à ces situations qui pourraient se transformer en risques psychosociaux rapidement.

Avis des élus

La note de la direction des Ressources Humaines publiée juste après la clôture du point en CSE ne répond pas aux demandes des élus FO pour les forfaits-jours.

Rapport de la CSSCT siège 15 mai 2025

À la suite de chutes à vélo dans les parkings, des enquêtes conjointes ont été menées pour en analyser les causes. La CSSCT salue ce travail collaboratif avec les directions concernées et souhaite que cette méthodologie soit systématisée.

Un référentiel des moyens de prévention par catégories doit servir de base à l'élaboration des DUERP.

La Commission a présenté les indicateurs et faits saillants (absentéisme, accidents du travail, arrêts maladie), les actions engagées et les moyens mobilisés, avant de passer en revue les risques graves et situations de danger grave et imminent (DGI). Elle constate un accroissement général de l'anxiété au sein de France Télévisions.

Concernant l'accessibilité PMR, des études sont en cours. Le matériel du côté Valin présente des dysfonctionnements et devra être réétudié afin de répondre aux normes en vigueur pour MFTV.

FO pointe que France Télévisions se doit à l'excellence en matière d'accessibilité et de sécurité, du fait de son classement en établissement recevant du public de 1ère catégorie (ERP1).

Les élus demandent des explications et une meilleure information des salariés concernant la mise à l'arrêt des tours aéroréfrigérées à la suite de cas de légionellose, ainsi que sur l'état de la climatisation partiellement inopérante. Sans y voir de lien de cause à effet, la Direction reconnaît ne pas avoir effectué l'entretien obligatoire annuel des tours l'an passé en raison des JO.

Les résultats des prélèvements de nouveaux tests seront attendus avant toute remise en service. Une vigilance renforcée est prévue à la reprise.

Par ailleurs, la direction indique ne pas avoir connaissance de rumeurs faisant état d'enquêtes pour des cas graves de légionellose dans le 15e arrondissement.

La Commission demande la prise en charge urgente de la ventilation dans les cuisines de la cantine. Les acteurs présents précisent ne pas avoir la charge de ces équipements, relevant de la D2S.

FO rappelle l'attention à porter à la température maximale sur les plateaux, les équipements pouvant être sensibles au-delà de 25 °C.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Information - Consultation sur le **projet de réorganisation des Services Généraux Parisiens**

Le cabinet 3E Accante a présenté les conclusions de son expertise, qui confirment les constats des élus sur le projet de réorganisation des Services Généraux parisiens. De nombreux manquements sont relevés : un contexte flou, l'absence d'analyse d'impact, un changement de nom inexpliqué, des périmètres de mission mal définis, et une absence de plan de prévention ou de formation.

Les élus soulignent que cette réorganisation est intervenue sans concertation avec les acteurs de prévention (APS, DSQVT) ni dialogue social préalable. Cela a nourri un sentiment d'exclusion des agents concernés et favorisé l'émergence de risques psychosociaux.

Sur le terrain, les élus rapportent un climat marqué par l'inquiétude, le manque de visibilité, et une désorganisation liée à l'absence d'encadrement stabilisé. Plusieurs interventions font état d'une perte de sens, notamment à travers le choix du nouveau nom « DET » (Direction de l'Environnement de Travail), jugé déconnecté des réalités de terrain. Il est rappelé que le nom d'un service doit refléter son identité et sa mission. L'élargissement du périmètre géographique ne peut justifier à lui seul une rupture de continuité dans la dénomination.

FO rappelle les engagements pris par la direction en CSE Central quant à la nécessité de conduire les projets avec rigueur, méthode, et transparence. Le caractère subi de ce projet renforce le malaise exprimé par les salariés.

L'expert rappelle que le silence organisationnel est l'ennemi de toute réforme : la confiance ne peut émerger sans information ni reconnaissance de la parole des agents.

Dans ses réponses, la direction reconnaît des insuffisances dans la méthode, notamment dans les échanges avec les représentants du personnel. Elle affirme vouloir revenir dans quelques mois devant le CSE pour faire un point d'étape sur la mise en œuvre de la nouvelle organisation, et annonce la mise en place d'un plan de formation destiné à consolider l'encadrement. Elle affiche également sa volonté de restaurer un dialogue constructif et de permettre l'adhésion des équipes via une meilleure compréhension des objectifs de la réforme.

Enfin, en marge de ce dossier, la direction confirme une réflexion en cours sur l'outil Atlas et sur la création d'une application « Campus ».

Avis des élus

Avis adopté à l'unanimité, reprenant les recommandations de l'expertise, avec un suivi prévu en CSSCT.

Recouvrement des créances du CSE : vote d'un mandat en justice à la secrétaire du CSE Siège

Le CSE rencontre actuellement deux situations bloquées concernant des bons d'achats délivrés en surnombre et des billets d'un concert annulé après leur achat. Dans les deux cas, les fournisseurs refusent les remboursements malgré plusieurs relances. Une action en justice est désormais nécessaire pour récupérer les fonds immobilisés.

Le mandat est voté pour une action en justice par résolution.

Vie du CSE

- **Cécile Laronce est élue représentante de proximité titulaire** en remplacement de Georges Pinol, au sein **de l'instance de proximité Information et sports**.
- **Salle de sport : prolongation de la gratuité jusqu'à fin juin**, pour permettre aux salariés de Malakoff nouvellement arrivés sur le Campus de pouvoir découvrir l'offre de la salle de sport.

Prochain CSE siège prévu les 09 et 10 **juillet**

Vos élus CSE siège : Titulaires : Benoît SALVI - Arlette LOUBEAU - Christophe BENS - Sabine LANCELEVER • **Suppléants :** Frédéric BRODA • **Représentant Syndical :** Clément WEILL-RAYNAL